

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL.
Rue de la Cambray n. 34.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis; depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 8. — Prise de Tournay (Flind. Austr.) par le général Labourdonnaye (1792)

MONTPELIER.

novembre 7 1843.

Nous avons donné sans les garantir les nouvelles apportées par le packet anglais. Des lettres particulières parlent aussi du rappel de M. Massieu de Clerval dont le remplaçant serait M. le vice-amiral de Lasuse; ces nouvelles si elles se confirment n'ont rien qui nous étonne. Le ministère d'intimidation aux ordres de M. Guizot nous trouvera toujours préparé à tout ce qu'il peut commander d'inique et d'injuste, rien ne nous surprendra de la part d'une administration qui concentre sous sa main, avec une activité inquiète, tous les éléments de force matérielle dont elle peut disposer, en même temps qu'elle cherche à rallier par la corruption et la faveur le plus grand nombre d'intérêts privés.

Il n'y a que quelques placides optimistes qui peuvent encore espérer, et avoir foi dans l'homme de Génie, rentré à la suite de l'invasion dans un fourgon de cosaques, et à qui la douleur auguste de Napoléon, forcé de fuir sa patrie sur un vaisseau anglais, inspirait cette noble exclamation: "les pleurs de l'ogre de corse ressemblent aux larmes du crocodile!"

On a beau faire, beau dire, nous ne serons toujours pour lui qu'une poignée de factieux, complices du désordre de turbulents, intéressés aux révolutions; des insurgés qu'il faut châ-

tier comme il a naguère châtié les insurgés de Lyon et de la rue Transnonain; et pourtant la vérité est connue, en France sur notre armement et les raisons qui l'ont déterminé; comme ont pu le voir nos lecteurs par les nouvelles extraites des différents journaux français qui se sont occupés des affaires de la Plata. C'est de la nation et de la chambre des députés que nous devons attendre justice, et non d'un ministère qui se compose de M. le maréchal Soult, le représentant de l'obésité passive, de M. l'amiral Mackau, l'auteur du fameux traité auquel il a attaché son nom, de M. Guizot enfin l'ordonnateur des ordres impitoyables, devant lequel, le droit, la justice doivent céder, pour obéir à la force et à l'intimidation. Si quelqu'un en doute qu'il lise le passage suivant extrait du journal Haitien "Le Manifeste." "On a fait un accueil très empressé à l'amiral français de Moges, qui est arrivé à Port-au-Prince, le 15 juin, avec les frégates la "Nereide la Calypso," et le brick "le Génie." Il a eu avec les membres du gouvernement provisoire une entrevue dans laquelle ont été échangées, dit-on les assurances du désir mutuel de remplir les engagements du passé et d'entretenir à l'avenir des relations de paix. Mais ces démonstrations amicales n'ont pas empêché les haïtiens de se mettre dans une très grande colère lorsqu'une indiscretion diplomatique leur a dénoncé la phrase suivante, d'une dépêche de M. Guizot au conseil de France à Port-au-Prince, M. Levasseur, qui, on se le rappelle, fut en butte à des outrages à cause de la protection dont on l'accusa d'avoir couvert un français, coupable

envers les lois du pays. "Nous acceptons les faits accomplis aurait dit M. Guizot; mais une autre fois songez, monsieur, que lorsqu'un consul a, à sa disposition, sept navires de la marine royale, il est moins indulgent et parle plus haut et plus ferme que vous ne l'avez fait; du reste notre consul n'aura jamais tort en Haïti.

"Que dire de cet étrange sophisme, s'écrie le "Manifeste. Notre consul n'aura jamais tort en Haïti!" "Quel votre consul outragerait nos lois, notre honneur. Votre consul vi lerait à notre égard les formes les usages, les égards que les peuples civilisés observent entre eux, et vous voudriez faire prévaloir cette infâme doctrine. "Notre consul n'aura jamais tort en Haïti!" "Ah! nous voulons bien croire que ce n'est là que l'opinion personnelle de ce ministre qui ne comprend pas même pour son pays les idées de dignité nationale, de ce M. Guizot qui rentra en France 1815 à la suite des bayonnettes étrangères.

"Nous dénonçons cette phrase déloyale aux journaux français. Nous espérons qu'ils protesteront avec nous contre son indigne signification, car s'il en était autrement, nous perdions l'espoir de voir nos relations amicales avec la France se maintenir ainsi que nous le désirerions."

Il est certain que M. Guizot s'est montré dans cette circonstance ce qu'il est toujours: aussi violent contre les petits, qu'il est faible contre les grands. Et nous ne serions pas étonné que le rappel de M. l'amiral Massieu de Clerval eût pour motif de s'être montré

PAULLETON.

BERTHAUD.

Un nombreux concours d'amis personnels d'administrateurs de son beau talent ont accompagné les restes de Berthaud à l'église de Chailot, puis au cimetière Montmartre.

En voyant si tristement brisée avant l'âge cette puissance et féconde organisation, nous nous sommes reprochés au temps où, riche de ses vingt années, Berthaud traitait de la vie politique et littéraire, sans l'amer désenchantement des premières déceptions de 1830. C'est alors qu'il donna ce programme de la tâche impartie au poète populaire, programme aussi plein de cœur qu'admirable de portée.

Le poète est partout; poète c'est prophète.
A la royauté orgie il vient t'offrir la fête;
Aux hommes de la bonté et de la trahison,
C'est à lui de verser l'absinthe et le poison;
C'est au fauteur d'inhumaine et de crime,
Il faut qu'avec son fouet auprès d'eux il s'assie;

Qu'il vienne, quand leurs pas trébuchent au hasard,
Irrés qu'ils sont, graver les mots de Balzac;
Que dans leurs coupes d'or de roses couronnées,
Il verse à flots le miel amer quinze années;
Que dans de folles nuits, au clameur des toisons,
Il aille de son d'igi marquer les assommes,
Afin que les Cains du peuple profetaire
Soient reconnus par tout et mérités sur la terre.
Point de pitié sur eux la hostie et les remède!
Sur eux le sang du poète et le cœur de la mortel.
Avant qu'en l'air du ciel vous aie ciel le remède!
Il faut que mi la fin au dest gaines à leur porte,
Jusqu'à ce qu'on arde de son serpent vengeur,
Ces hautains demi dieux tombent fapés au cœur.

Telle est, dans nos temps vils, la tâche du poète.
Nous l'acceptons sans peur, cette vie inquiète,
Nous savons que' socra de bit une et de fin
Voit courir le soleil de notre horizon b'ieu;
Quand la liberté bat dans l'ardente fumaine,
Et que nous arrive un moule à sa gr' de-e,
Nous savons que nos doigts sur ces lites foulans

Savent se bruleront à leurs brasiers fumants,
Que le pouvoir, gorgé de l'or qu'un peuple ose,
Sur nos fronts calcinés abattra sa machine;
Qu'aux murs froids des prisons, à l'honneur du simul,
Souvent nous n'aurons pas un rayon de soleil.
Et que notre jeunesse avec ses nobles rêves
Peut mourir dans les fers ou pourrir sur les gibets;
Qu'importe! si le peuple, en nous regardant,
Tourne ses pas vers nous et vient nous embrasser.

Rien de tout ce qu'il fait le bonheur de nos frères
Ne viendra réjouir nos lèvres éplorées;
Ni la belle Italie au ciel levantant,
Ni les vents embaumés du large Orient,
Ni l'Espagne mauresque avec ses cathédrales,
Où le soleil d'aimer se met à d'or d'aller,
Ni les mers du Midi, ni blanche dans leur port,
M'ant le bruit des bris à nos mâts accordés
D'autres que la féroce à portée à son fait
C'est la vie ainsi qu'on bal et qu'on s'ait,
Et sans s'implorer et leur char en passant,
Tous les maux du chemin de pebble et de sang

"trop indulgent" et de n'avoir pas parle "plus haut et plus ferme" puisqu'il avait a sa disposition "plusieurs navires de la marine royale."

Attendons-nous aussi à ce que notre consul "n'aura jamais tort à Montevideo" pas plus que M. Levasseur en Haiti. Et n'attendons pas pour vaindre que l'on mette à ses ordres un amiral moins "indulgent" et plus "ferme." Ne comptons que sur nous mêmes, restons unis, serrons nos rangs, nous possédons tous les elements de succès, l'occasion n'attendra pas, nous l'espérons, à le prouver. Et alors M. Guizot acceptera les faits accomplis.

NOUVELLES DU SOIR.

Hier nous avons fait connaître à nos lecteurs la protection accordée par un de nos navires, à une embarcation prise en flagrant delit de communication avec l'ennemi. Aujourd'hui le "National" denonce un fait non moins grave, il s'agit d'un affront fait par l'amiral Brown au pavillon britannique; il aurait dit-on forcé un navire naviguant sous ce pavillon, à se soumettre à une visite vexatoire et violatrice du fameux "memorandum" anglo français. Donnant pour raison à cette violation, le blocus de Montevideo; le "National" en denonçant ce fait, en appelle à l'équité et à l'impartialité de M. le comodore Purvis.

La commission chargée d'examiner les dépôts de vitres de cette ville, n'a rien trouvé qui seclame son attention; l'abondance des articles de premiere necessite, leur excellence qualite ainsi que la modicite de leurs prix ne laissent rien à desirer.

Le chef politique et de Police dont la sollicitude est bien connue pour toutes les ameliora-

Is vont, car le Seigneur à leur suite choisit A dit d'aller partout suivant leur fantaisie. Oh! nous aimerions bien aussi les doux loisirs Et l'existence molle aux splendides plaisirs, Et l'ottomane rose et les tapis de Perse, Et le hamac créole où l'esclave vous berce, Et l'été à prodiguer sur les tables de jeu, Et l'amour palpitant aux deux ailes de l'été! Oh! nous savons combien il est suave à l'âme Le regard dérivant d'une amoureux femme, Et combien est joyeux l'homme qui rêve et dort Sous le feston de fleurs ou la couronne d'or! Mais de ces frêles tabernacles que notre œil se détourne? C'est loin des voluptés que le devoir sévère, Pour toi, pauvre poète au peuple consacré... Nous aurons parcourir l'espace mesuré, Et nous épargnerons tout ce que nos génies Pourraient avoir d'amour, de mistes harmonies, Soupirs, larmes de cœur, espoir et angoisse, Rêves palpitations, tout... jusqu'à nos avenirs, Oui, nous donnerons tout pour dire à notre France: "Paix à toi, pauvre mère! à nous de l'espérance!" Peuple, quand le sol brûle aux pieds, et qu'un volcan Est près de rompre, il faut dresser sa tente au camp, Vailler comme un soldat, sans relâche et sans trêve, Au risque d'y tomber, si le cratère crève! Oh! surtout, quand le sol qui bouge sous ses yeux, Est le sol infernal où dorment les démons, Oh! qu' alors il est bien, dans les grands jours d'alarmes, De tout abandonner pour vailler sans les armes!

tions materielles et morales que reclame la situation de Montevideo a decrete ce qui suit:

Tous les samedis les habitants seront tenus de se lever le devant de leurs maisons, et de reunir en tas au milieu de la rue la terre qui en provient.

Il est expressément defendu comme par le passé, de jeter dans la rue les eaux et les ordures provenant des maisons, sous les peines de quatre piastres d'amende et quatre jours de prison la premiere fois, le double la seconde, et le quadruple la troisieme.

Un autre decret ordonne à tous les propriétaires de voitures de se presenter à la police jusqu'à jeudi prochain 9 du courant, pour justifier de leurs titres et recevoir une papelette qui les autorise à circuler dans la ville.

Hier quatre passes de l'ennemi se sont presentées à nos avant-postes; à leur dire, les soldats d'Oribe sont dans la plus complete demoralisation.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DEPARTEMENT.

L'experience ayant demontre que la pratique de ne pas publier le nom des personnes qui sollicitent des passeports, occasionne de graves prejudices au commerce par la facilité avec laquelle les debiteurs de mauvais foi laissent sans cautionner triompher, le gouvernement a ordonné au chef politique de n'expedier aucun passeport sans préalable publication, et en conséquence d'ordonner:

- Art. 1er. A compter du 7 du courant le département de police n'expediera aucun passeport sans publier préalablement et pendant 3 jours consécutifs le nom de la personne qui le sollicite.
2. La personne qui sera convaincue avoir sollicité, ou usé d'un passeport avec un nom ou une nationalité supposée sera considérée et traitée comme traître.
3. Publié par edicts et dans les journaux pendant 6 jours.

M. Andres Larraz.

Nous ne faillirons point à nos pieux mandats, Selon les temps divers, peuples ou soldats. En vain ces fronts jeunes que la virillesse ride Voudraient nous enchaîner dans leur pensée aride, Pêtrer et conspirer nos âmes de vingt ans! Hardiment nous nous posons sur la terre, Eh que nous fait à nous, toi de fleurs ou cratère. Le cas me ou l'ouragan, le vie ou le trépas? Le peuple marche, marche, et ne recule pas! Et avant! L'aveur sufflé dans notre voile, Notre étoile pulsant à nos yeux se dévoile. Serein ou amer, les flots de nous s'ont point amers; Il est là beau monde à trouver sur les mers! Qu'importe, on traversait le flux de tant d'idées, Si l'aut à des forêts àcher que ques bordées! Nos cœurs sont bons et chastes: dans ces tantes de ses, Nous viendrons apporter à lre sa-g pour enjeu! Et puis, vienne la sive se tend outre à vivre; Qu'à ces gâles fléris nos yeux puissent ouvrir; Que les temps accourent des grandes actions Aient combé sous nos pas les éternités; Un jour, quand l'univers sera dans ses entrailles Etouffé pour jamais le mine des batailles, Quand les peuples, heureux d'un bonheur mutuel, N'iront plus pour les rois s'égorger et se dé; A cette ère d'amour qui terra sur nos têtes. Nous braverons un jour vers nous de l'empêcher; Nous vivrons en paix, dans nos tranquilles champs, Au foyer paternel d'attendre d'a-t en champs. Hélas! si n'a pas été dans sa poche de voir s'accom-

FRANCE.

PARIS, 10 août.

Une importante manifestation a eu lieu à Paris à l'occasion du 14 juillet. Les députés de l'extrême gauche et les membres du parti démocratique ont été réunis pour célébrer par un banquet le glorieux anniversaire de la prise de la Bastille. La réunion avait aussi pour but de donner un témoignage d'adhésion et de sympathie à la cause de républicainisme et de la paix de géant sous la plus sainte invocation d'O.C. nnel. Une heureuse idée avait été conçue dans la même fête la prise de la Bastille et le mouvement irlandais: toutes les émancipations se tiennent par la main.

Le banquet présidé par M. Arago a eu lieu avec le plus grand ordre, des toasts chaleureux ont été portés et vivement applaudis.

La prise de la Bastille doit servir bien mal aux oreilles de M. Guizot et compagnie pour un bastille qui tombe en élève quatorze fois détachés, comme on le voit nous n'avons rien perdu au change.

M. le duc de Nemours est tournée dans nos départements et est arrivé en poste dans la ville du Mans. Il est descendu de sa voiture sur la place des Jacobins, où il a trouvé le maire et son adjoint qui l'attendaient avec l'allégresse de la promenade. Le maire s'est exprimé en ces termes:

Discours adressé par M. le maire à S. A. R. Mgr le duc de Nemours.

Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus, comme autrefois, pour leur donner des hommes-ges; c'est pour connaître leurs besoins, pour entendre leurs vœux.

Ces rapports nouveaux entre les citoyens et les premiers de l'état, en témoignant plus d'indépendance chez les uns, ne retranchent rien à l'autorité des autres. Car, à mesure que se développe chez les peuples le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui sont placés à leur tête.

Prince, la contrée que vous traversez attend encore les améliorations matérielles qui lui ont été promises, qui lui sont dues. Elle avait eu à obtenir, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une plus noble nouvelle, et, depuis longues années, il n'a été tenu aucun compte de ses besoins, ni de ses droits. Puissent votre présence devenir pour nous un gage de réparation,

puissent ce premier vœu. Il présentait bien mieux la triste réalité. lorsqu'il écrivait les strophes qui suivent:

Que l'un nous tirene compte un peu de nos fatigues, A nous qui de l'aveur battent toutes les digues, Finis-on si souvent la journée à minuit! Car ce n'est pas pour nous que nous suivons ce drama, Et que pour l'achever nous lui jetons notre âme Dans le jour comme dans la nuit.

Qu'important après tout ces douleurs? Notre vie, Pottée, est marquée avant d'être vivie! Il faut bien pas pas y marcher, Nous irons, Tant que dans la poitrine où notre cœur palpite Nous sentirons bouillir le sang qu'il précipite, Toujours, toujours nous marcherons.

Berthoud a en effet marché jusqu'à ce que le caillou lui ait manqué. Il est mort pour ainsi dire la plume à la main. Il voulait célébrer, pour l'anniversaire du 14 juillet, sa pièce intitulée Les Bastilles; mais ses forces ont trahi son courage.

Les amis de Berthoud vont s'occuper de mettre en ordre ses poésies qui n'ont jamais été publiées en volume; le produit de la vente sera le seul legs du pauvre poète à ses vieux parents.

(Charbonnet)

Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département; et vous avez, prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas chez elle les pensées d'un ordre plus élevé. Si guidée par la constance de ses affections patriotiques, dévouée au principe de la souveraineté nationale proclamée par la révolution de juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques comme la conséquence de ce principe; car elle ne croit pas que l'élan d'un grand peuple puisse avoir pour résultat l'immobilité.

Mais si votre cité se montre jalouse gardienne des conquêtes populaires, elle oublie volontiers les nombreux points. Les anciennes luttes, qui divisèrent si longtemps les provinces de l'Ouest, ont cessé dans nos murs. De toutes nos querelles intérieures il ne reste plus que le désir ardent d'en effacer le souvenir par un rapprochement durable, qui unisse tous les esprits dans un seul sentiment, le sentiment national. Le meilleur garant de l'ordre est le concours de tous les hommes honnêtes et éclairés à la réalisation du gouvernement représentatif.

Je me félicite, prince, d'être auprès de vous l'interprète de ces idées de conciliation. Je ne félicite de pouvoir, au nom de la cité, vous exprimer encore ses espérances.

Notre population s'empresse autour d'un jeune prince; c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances comme par son âge, appartenir à la jeune génération. Elle n'oublie pas, d'ailleurs, que les chambres vous ont désigné pour présider au gouvernement de l'état durant les difficiles épreuves d'une minorité. Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonctions, on vous verra, nous en avons la confiance, donner à la liberté toutes les garanties désirables, accepter avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au dehors la dignité de la France, renouer avec les traditions généreuses de la vieille politique française, et prouver que les révolutions ne doivent pas plier un peuple au-dessous de ce qu'il était, mais qu'il obéissait aux volontés absolues des rois.

Tels sont, prince, les vœux de nos concitoyens. Préoccupés des situations futures de la France, ils ne demandent à ses représentants rien de plus qu'à se montrer dignes d'elle. La nation veut être libre et tenir fièrement sa place dans le monde. Que ses chefs s'inspirent du sentiment public, qu'ils acceptent une glorieuse communauté de principes, et l'affection des peuples leur facilitera les moyens de devenir grands en assurant la grandeur du pays.

Pour vous, prince, rapproché du rang suprême par un de ces événements qui brisent tout à coup les plus hautes destinées, vous avez pu déjà puiser de graves enseignements dans les épreuves cruelles de votre famille, aussi bien que dans le souvenir des vicissitudes multiples. Ils vous inspireront de patriotiques desseins, et la renommée du jour ne vous manquera pas. O calomnie la conscience populaire jusqu'à l'accuse d'ingratitude; elle n'a oublié ni les noms, ni les actes des princes et des grands citoyens qui ont laissé d'éclatants témoignages de leur dévouement à la gloire et à la prospérité de la France.

Le prince, dit le *Courrier de la Sarthe*, ne paraît pas doué d'une mémoire fort heureuse; il ne sécrite pas avec assurance; il a conservé le débit traînant, incertain, d'un écolier.

Le discours achevé, le prince s'est tourné vers M. le préfet, et l'a prié de lui indiquer où se trouvait la garde nationale, exprimant le désir de la passer en revue avec les troupes régulières. M. le préfet avait obéi sans doute de faire connaître au prince que de notre garde nationale déshabillée, deux compagnies seulement subsistent encore, la compagnie d'artillerie et celle des sapeurs-pompiers. Elles étaient rangées dans le quinconce. Le prince s'est approché d'elles, et la revue s'est faite rapidement.

(Commerce)

Un mémoire distribué aux deux chambres contre un acte d'autorité commis par M. Guizot, ministre des affaires étrangères, contient des faits tellement graves que nous nous sommes refusés à les enlever exacts si l'on ne nous avait communiqué les pièces à l'appui, et s'ils n'étaient attestés par M. Buisson, secrétaire général, directeur des affaires qui en sont les victimes. Nous n'en mentionnerons que le résumé.

En 1813, M. Lavit, négociant français établi à Vittoria (Espagne) fut contraint de fuir devant les troupes françaises, que le pays ne voulait plus nourrir. Une ruine complète ne fut pas le seul résultat de sa crise; que la faim lui avait impies; il fut jeté en prison pour avoir fourni du pain à nos soldats. Rendu à la liberté, il vint à Paris et réclama le remboursement de ses avances. Le gouvernement français lui répondit qu'aux termes des traités il était créancier de l'Espagne. Il recourut alors au gouvernement espagnol, qui lui répondit à son tour qu'aux termes des traités il était créancier de la France.

Ainsi placé entre deux décisions contraires, M. Lavit passa des années à chercher un véritable débiteur. Enfin, après la révolution de juillet, vers la fin de 1831, M. le maréchal Soult demanda aux chambres d'accorder à M. Lavit, et à d'autres créanciers qui se trouvaient dans le même cas, une indemnité égale au montant de ses avances; le décret empêcha de donner suite à ce projet.

M. Lavit faisait d'ailleurs observer qu'il n'y avait pas de grâce à lui accorder: il s'agissait simplement de décider, par la voie diplomatique, qui de la France ou de l'Espagne avait à le payer. Il eut soin de présenter la demande de cette solution un an avant la clôture de l'arrêté. Saisi de la demande comme ministre des affaires étrangères, M. le duc de Broglie reconnut que ni l'Espagne ni la province de Vittoria n'étaient débiteurs de M. Lavit, mais il n'ajouta pas que c'était à la France à payer.

M. Lavit s'adressa au conseil d'état, qui se déclare incompétent, et aux chambres, qui accueillent ses pétitions avec la plus grande faveur. Prenant ces démarches, deux de ses enfants meurent de faim, dans toute la vérité de l'expression.

Enfin M. Moï prend l'avis d'une commission composée de MM. Siméon, Lele, Rossi, F. Faure et de Varnes, qui déclarent à l'unanimité que les réclamations ont un titre nouveau sur la France, et que c'est au département des affaires étrangères à les faire payer. M. Moï se décide à rendre compte de l'affaire au roi. Il résulta du rapport approuvé par S. M. le 6 mars 1839 que la créance de M. Lavit retombe à la charge de la France, et que le département de la guerre doit, s'il y a lieu, se charger de la liquidation de cette dette.

M. Lavit s'adressa à la guerre, qui répond que l'arrêté antérieur à 1816 est clos pour elle, et qu'elle ne peut payer; le conseil d'état reconnaît que le refus de la guerre est fondé. Il n'étré juge que de la question d'exécution par le département de la guerre; la question diplomatique ne le regardait pas. Le malheureux Lavit revint aux affaires étrangères. M. Thiers reconnaît que son département doit, à défaut de la guerre, exécuter la décision royale. An conséquence, le ministre nomme une commission prise dans le sein du conseil d'état pour déterminer l'importance de la créance. Il dit ensuite à M. Lavit: Lorsque l'opération sera terminée, il m'en sera rendu compte, et je présenterai aux chambres un projet de loi autorisant le paiement des sommes réclamées.

La commission présidée par M. Paravry fait le règlement et reconnaît qu'on doit à M. Lavit, en particulier, la somme de 130,000 francs.

M. Guizot arrive au ministère, et il donne l'ordre de préparer le projet de loi.

Le malheureux Lavit se croit au terme de ses peines; il n'en n'est rien: d'abord la présentation du projet est reculée d'une année. Sa situation était horrible, il veut exposer sa détresse, il est mis à la porte du ministère par le commissaire de police M. Wolff.

En 1842, M. Guizot adopta un nouveau système. Pressé de demander le crédit, il répond verbalement qu'il n'est pas lié par les engagements de ses prédécesseurs. Lavit, accompagné de sa femme et de ses deux enfants qui lui restent, pénètre de nouveau dans l'intérieur du ministère; il se présente en suppliant, on lui espère de se retirer; il insiste la garde reçoit l'ordre de le laisser; Mme Lavit et ses enfants poussent des cris déchirants, la scène est interrompue; ses malheureux sont renvoyés chez M. Wolff; on expulse Mme Lavit française; se trouvait tous extérieurs de douleur et de larmes. M. Wolff émit de vaines protestations, se rendit au ministère, et se contenta pour le moment de M. Lavit au secours et attendant le paiement de sa créance.

Trois semaines après cette scène, le ministre envoyait à la malheureuse famille 200 fr. !

L'hiver arrive, Lavit, sans vêtements, sans feu, sans pain, est attaqué d'un fluxion de poitrine; il meurt; on demande un nouveau secours au ministère pour le faire enterrer, pour que la veuve ne meure pas elle-même de faim et de la maladie qui la consume. On envoie enfin 300 fr. Ils vinrent trop tard: Mme Lavit mourut six jours après son mari.

De pauvres ouvriers ont recueilli les deux orphelins qui ont survécu.

Ainsi dans le cours de cette longue instance, quatre personnes sont mortes de misère et de faim. Deux enfants qui restent n'existent que par la charité de pauvres ouvriers. M. le ministre enfin a pris un parti: il vient d'écrire à la date du 23 mai que le conseil des ministres a décidé qu'il n'y a pas lieu de présenter le projet de loi.

Tous sont les phases de cette longue affaire. Malgré les engagements formels pris par plusieurs ministres des affaires étrangères, les héritiers Lavit se trouvent aujourd'hui sous le coup d'une décision de non lieu qui n'est pas même motivée.

(Suite.)

PETITE CHRONIQUE.

L'aveugle clairvoyant. — Elui Posicien, ouvrier lithographe, est traduit devant la police correctionnelle (7^e chambre) sous la prévention d'avoir mendié en feignant des infirmités.

M. le président. — Vous avez un bon état, vous êtes jeune, fort, et vous demandez l'aumône en ayant recours à un pitoyable subterfuge. Vous vous êtes fait passer pour être atteint d'une cécité complète.

Posicien. — Regardez donc mes yeux, ils sont comme des portes cochées. Ce n'est pas avec des quinquets comme ceux-là que j'aurais pu dire que j'étais aveugle.

M. le président. — Nous allons entendre l'agent qui vous a arrêté.

L'agent. — J'ai aperçu le prévenu ayant les yeux fermés, marchant avec peine et se guidant avec un bâton; et demandant l'aumône. Il portait un bonnet de police, avait un pantalon rouge, et se disait ancien militaire.

M. le président. — Qui vous a fait penser qu'il n'était pas aveugle?

L'agent. — D'abord, j'ai pensé qu'un ancien militaire aveugle n'en serait pas réduit à demander l'aumône; et puis, un passant lui ayant jeté un sou par terre, il s'avancé de quelques pas, s'est baissé, et a mis la main dessus sans se tromper.... Alors je l'ai arrêté.

M. le président. — Que vous a-t-il dit alors?

L'agent. — Il m'a encore soutenu qu'il était aveugle, et qu'il sortait du 10^e régiment de ligne; mais quand il a vu que je l'emmenais sans ajouter foi à ses paroles, il m'a dit: « Ah! vous ne m'embêtez de jouer à l'aveugle.... J'y vois clair à présent, et la preuve, c'est que je vous avouerai que vous êtes diablement laid. »

Malgré les dénégations de Posicien, le tribunal le condamne à six mois d'emprisonnement.

(Commerce)

AVIS.

On demande un sous-maitre dans l'Institution de M. L'abbé Paul, rue du 25 Mai n. 342.

AVIS.

Les syndics dans les affaires du défunt P. Tihet ont dans leur dernière réunion: résolu d'inviter pour la troisième et dernière fois tous les créanciers du défunt, de se présenter à la réunion qui aura lieu le lundi 13 du courant à midi, au domicile du syndic Huguet, magasin de comestibles (rue du Lion d'or) ledits créanciers sont invités à ne pas oublier, d'apporter toutes pièces y relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, et surtout de pas oublier le jour et l'heure. Les syndics ayant re-

LE PATRIOTE FRANCAIS.

solu et adopte, de ne reconnaitre aucun compte, passé l'époque fixée ci-dessus.

Pour que cette décision parvienne à la connaissance de tous, elle est publiée dans les journaux le Patriote et el Nacional.

Montevideo le 3 novembre 1843.

Les Syndics.

AVIS.

La commission directrice des actionnaires pour l'achat des droits de la douane pour l'année 1844, invite MM. les actionnaires à se présenter le 13 du courant à midi à la salle des sessions en la maison de D. Antonio Munoz rue du 25 Mai, pour prendre connaissance des travaux de la commission jusqu'à ce jour, et procéder à l'élection des membres de cette dernière en remplacement de ceux qui ont renoncé. La commission recommande à M. les actionnaires la plus ponctuelle assistance, prévenant de ceux qui pour quelque motif marqueraient d'absence, qu'on les considérera comme faisant partie de ceux que la majorité aura résolus sur les points en litige à la discussion de M. les actionnaires.

Montevideo 7 novembre 1843.

AVIS DIVERS

AVIS.

NOUVEAUTES.

MM. les Marchands tailleurs et confectionneurs trouveront au nouveau magasin rue des Trente-Trois numéro 126, presqu'en face du café du Commerce, un magnifique assortiment d'étoffes pour gilets et pantalons, tels que piques, coutils, cachemires, satins façonnés, satins noirs uni, gros-grains, matelassés, velours uni et broché, cravattes, serges, ganses, doublures, boutons, et un choix de tout ce qui concerne leur état.

Les dames du magasin ne négligeront rien pour obtenir, par la modicité de leurs prix, la confiance des acheteurs.

AVIS.

Dans la nuit du 2 au 3 courant il a été trouvé sur la place de la Constitution, au coin de la rue de la Cámara, un cachet en or, enveloppé d'un double papier de soie et ordinaire. Il sera immédiatement rendu à la personne qui pourra en donner l'exact signalement au bureau du Patriote rue de la Cámara numéro 34 et signer le chiffre qui est gravé dessus.

AVIS.

Les passagers arrivés en janvier 1841 pour compte de Juan Pierre Jaureguiberry dit Joujou à bord du navire ALFRED capitaine Dubertrand et qui ont des cautions en France sont invités à passer à la maison Garat dit Etchehoury rue de la Convention pour payer le montant de leur passage, dans le délai de 10 jours, à défaut de comparution, ils sont prévenus que les titres vont être renvoyés en France pour poursuivre les cautions.

Juan Pierre Biscay.

Mandatario general dedit J. P. Jaureguiberry.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arceve, Isabelle ex-chancelier de la République de France, qui a été muni de ses pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des dames Françaises, habitant une fort jolie maison, désirent louer, à un Français, une ou deux pièces en vide ou garnies.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de feu Mme Grosin Dubois, rue du 25 mai, n. 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On désire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Drey, pharmacien de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français La Clémence, capitaine de requilbray devant partir par contrat, le 31 au courant, messieurs les passagers sont prévenus qu'ils doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs E. Raymond et Thour rue du 25 Mai numéro 108.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient perdu deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les leur rapporter au bureau du Patriote, on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera et pourra en donner des renseignements.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire devant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Officiers et les Citoyens qui voudront assister de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison au cadastre et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Decheminody, ayant vendu son magasin, situé au de l'Indien, à M. Chénier, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Fréon, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à régler de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Labelle et fils, négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retiró para el Rio Grande, de donde en esta plaza se su procurador con bastante poder, cuyo individuo es D. José J. A. que que le Souza, e n el cual se en unida para que se en las ruinas medicinas.

Montevideo, 8 de Octubre de 1843.

Jose Q. Vizcarra.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le prix en toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auront, sont priées de s'adresser au collège français de Mmes Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Pero, las señoras que tengan cuentas contra dicha casa, ocurriran dentro de seis dias.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Titres unique français, espagnol, et espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par T. Bonita. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de batailles etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géographie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géographie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francheur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Ouvrages complets de Méhau, Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Gramática de Chantrian.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François S. G. L. marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle.

Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de s'adresser au bureau du "Patriote" où de communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avis de M. de Madame Saturria Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1. Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2. Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3. Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il s'est convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie est libre, et le propriétaire de la maison s'est averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avisa en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le balon ou la contre-pointe, s'adresser à la salle située rue de 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carballot.

Le Gerant, J. RRYNAUD.

La Estrella Constitucional, Rue de las Camaras No. 34.